



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 FEVRIER 2026**

## **SÉANCE DU 16 FEVRIER 2026 A 19H30**

Le 16 février 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 10 février 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

### **Etaient présents :**

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

Séverine BUSSON (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thierry BESSE-DUBITOU (pouvoir à Mélanie SCHLATTER), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Nancy LE FOLL).

\*\*\*\*\*

Après l'appel nominatif des membres, le quorum requis étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le Maire propose la désignation de Madame Nathalie VASSEUR en qualité de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **Approbation des procès-verbaux des 23 juin, 24 septembre, 6 octobre et 15 décembre 2025**

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

## **CULTUREL**

### **1- MISES A DISPOSITION DE LOCAUX AUX PERSONNES PUBLIQUES**

(Rapporteur : Alice SEBBAG)

La présente délibération vise à poser le cadre juridique des mises à disposition de locaux municipaux au bénéfice des personnes publiques.

A ce titre, des personnes publiques pourront, à titre exceptionnel et gratuit, bénéficier d'une mise à disposition de locaux municipaux pour une durée maximale de trois jours, dans le cadre d'actions

présentant un intérêt local. Il reviendra au Maire de définir les locaux concernés, les périodes d'utilisation et d'éventuelles charges, notamment pour assurer le nettoyage des locaux.

La présente délibération a également pour objet d'autoriser la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux au profit de deux personnes publiques : Cœur d'Essonne Agglomération et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

#### **CNFPT : Projet : Formations continues**

- 30 et 31 mars 2026 : L'adaptation de son enseignement musical au public en situation de handicap.
- 9 et 10 avril 2026 : Arrangements et instrumentations adaptés aux élèves musiciens.
- 28 et 29 septembre 2026 : La motivation de l'élève dans l'enseignement artistique.

Horaires : De 9h30 à 16h30

#### **CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION : Projet : ateliers et spectacle – Salle de cours de théâtre - Donjon**

Du lundi 23 mars au lundi 18 mai 2026

Horaires : De 18h à 22h au plus tard.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **ENFANCE-SCOLAIRE**

#### **2-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIFIQUES - ANNEE 2025/2026**

(Rapporteur : Philippe ROGER)

Cette délibération a pour objet d'accorder une subvention aux écoles qui ont présenté des projets spécifiques culturels, sportifs ou autres pour l'année scolaire 2025-2026.

L'ensemble des projets présentés a été étudié en partenariat avec une conseillère pédagogique de l'Education Nationale .

#### **PROJETS DIVERS D'UN MONTANT TOTAL DE 4 000 € :**

##### **ECOLES MATERNELLES :**

- BUISSON : Matériel pour fresque murale (peinture, atelier sculpture, atelier peinture)
- GAGARINE : Coffret et manuel apprentilangues
- JOLIOT-CURIE : Matériel pour cuisiner (four posable, minuteur, balance de cuisine et divers ustensiles de cuisine)
- PERGAUD : Intervenant (conteuse)

##### **ECOLES ELEMENTAIRES :**

- AUBEL : Intervention dans le domaine des arts du cirque pour 4 classes de 2 CP et 2 CE1

- JAURES : Visionner 3 œuvres cinématographiques pour des classes de CE2, CM1 et CM2
- PERGAUD : Matériel pour fabrication de jeux de société

<b>ECOLES MATERNELLES</b>	<b>ECOLES ELEMENTAIRES</b>
BUISSON = 359,50 €	AUBEL = 640,00 €
GAGARINE = 560,50	JAURES = 700,00 €
JOLIOT-CURIE = 480,00 €	PERGAUD = 660,00 €
PERGAUD = 600,00 €	

Ces subventions sont versées sur les coopératives des écoles concernées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **PISCINE D'EN FACE**

### **3-TARIFS DES STANDS DES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART** (Rapporteur : Maria DE JESUS CARLOS)

Les Journées Européennes des Métiers d'Art, manifestations d'envergure européenne permettant de rapprocher les professionnels des métiers d'art du grand public à travers des expositions, des démonstrations de savoir-faire et des ateliers découverte, se tiennent à La Piscine D'en Face depuis 2021.

Cet événement, porté par les artisans d'arts de la PDF jusqu'en 2023, a connu un succès croissant, attirant près de 900 visiteurs lors de l'édition 2024, désormais coorganisée par la municipalité.

L'événement se déroulant sur trois jours, des coûts incompressibles liés à la présence d'agents de sécurité et à l'organisation sont à prévoir.

Afin d'équilibrer le budget sans faire peser cette charge sur la municipalité, il a été décidé d'introduire une tarification de droit d'exposition pour les professionnels présents, qui auront ainsi l'opportunité de promouvoir leur activité.

Le montant de cette participation a été fixé à 70€. Ces tarifs n'évoluent pas par rapport à l'édition 2025.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci beaucoup Maria pour cette présentation.

Nous avons repris le pilotage des Journées européennes des métiers d'art depuis l'année dernière. Le fait de les organiser sur trois jours nous permet, dès le vendredi, d'offrir aux élèves des collègues la possibilité de venir rencontrer les artisans présents sur place. Cette initiative s'avère très bénéfique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## URBANISME

### 4-RAPPORT D'ACTIVITE DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION – ANNEE 2024

(Rapporteur : Alice SEBBAG)

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter, en quelques mots, le rapport d'activité 2024 de Cœur d'Essonne Agglomération.

Cœur d'Essonne, c'est 21 communes, 208 000 habitants, et un budget global d'environ 332 millions d'euros en 2024, dont une part importante consacrée aux investissements.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'Agglomération agit d'abord sur le quotidien des habitants : les routes, l'éclairage, l'assainissement, les espaces verts, les transports, mais aussi la culture le sport, l'emploi et la transition écologique.

D'abord, sur le cadre de vie. L'Agglomération entretient près de 200 hectares d'espaces sur le territoire et réalise de nombreux aménagements.

A Sainte-Geneviève-des-Bois, un parcours Sport Santé a été installé au parc des Mare Yvon. Une clôture a également été mise en place entre le bois des Trous et le stade de rugby afin de limiter l'intrusion de sangliers et de sécuriser le secteur.

Sur la voirie, plus de 1 800 interventions ont été réalisées en 2024 pour entretenir, réparer et améliorer l'accessibilité de nos rues et de nos trottoirs.

Pour Sainte-Geneviève-des-Bois, l'Agglomération a notamment conduit les travaux sur le pont Christophe Colomb.

Concernant l'éclairage public, 1 800 interventions ont été réalisées afin de garantir la sécurité des habitants, tout en poursuivant la réduction des consommations d'énergie grâce au remplacement de 2 792 luminaires par des équipements LED.

En matière d'assainissement, plus de 2 500 interventions ont été menées en 2024, parfois en urgence lors d'épisodes de fortes pluies.

Sainte-Geneviève-des-Bois est directement concernée avec les travaux réalisés rue Jacques Duclos, qui permettent d'améliorer le fonctionnement du réseau.

Le rapport met également en avant l'action de l'Agglomération en matière de services publics. A Sainte-Geneviève-des-Bois, les travaux de réfection de l'ancien cabinet médical, avenue Jacques Duclos, ont permis l'installation du centre de diabétologie du CHSF.

Concernant les mobilités, le plan vélo continue de se déployer sur le territoire et les projets de pôles gares se poursuivent.

A Sainte-Geneviève-des-Bois, l'année 2024 a marqué la fin des travaux de mise en accessibilité de la gare, avec la mise en service d'une passerelle piétonne et cyclable.

L'Agglomération agit également pour l'emploi et le développement économique.

À Sainte-Geneviève-des-Bois, le plan guide de la Croix blanche est entré en phase opérationnelle et vise notamment à améliorer les dessertes et l'attractivité commerciale. Concernant l'emploi, deux points d'accueil de proximité ont été ouverts pour accompagner les habitants dans leurs démarches.

L'un d'eux est situé à Sainte-Geneviève-des-Bois, à la Cité du développement économique et de l'emploi. Il a permis d'assurer plus de 200 rendez-vous d'orientation, avec des ateliers et des actions pour rapprocher les habitants des offres d'emploi et des formations. Sans oublier les milliers d'emplois créés depuis 10 ans sur la Base aérienne 217.

La transition écologique est également un axe fort de l'action de l'Agglomération avec des actions fortes pour réduire les consommations d'énergie, limiter les déchets et encourager des pratiques plus durables.

À Sainte-Geneviève-des-Bois, la ville a accueilli un marché de Noël durable à la Piscine D'En Face, autour du zéro-déchet et de la consommation responsable.

La cuisine centrale a également été mobilisée dans le cadre du programme Sésame pour promouvoir une alimentation plus durable.

Je pourrais également évoquer le stade nautique ou la médiathèque Olivier-Leonhardt, qui est aujourd'hui la médiathèque la plus fréquentée de l'agglo avec plus de 100 000 prêts d'ouvrages chaque année.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par plusieurs événements importants qui contribuent au dynamisme et au rayonnement du territoire : la Fête champêtre, qui a rassemblé environ 1 600 participants, le *Far'n High*, étape de la coupe du monde de skate, les *Agg'l'olympics* qui ont mobilisé de nombreux jeunes autour du sport, et bien sûr la Fête de l'Humanité, qui a accueilli près de 450 000 festivaliers.

Ce rapport d'activité montre une Agglomération présente, utile, et engagée au service du quotidien des habitants, avec des réalisations concrètes qui se traduisent directement sur le terrain, notamment à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Je vous remercie.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des collectivités composant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est tenu informé de l'activité de cette collectivité territoriale.

Les membres de l'Assemblée prennent acte de cette présentation.

## **5-ESPACE ROL-TANGUY - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) ANNEE 2024**

(Rapporteur : Philippe DECOMBLE)

Merci Monsieur le Maire,

Bonsoir à toutes et à tous,

Avant de vous présenter la délibération, je tenais à remercier les agents des services techniques pour leur travail effectué durant ce mandat. Toutes les opérations et interventions qui ont été réalisées montrent encore une fois l'efficacité et le professionnalisme des agents municipaux et d'un vrai service public.

Je remercie aussi Corinne, Nathalie, Caroline et Yves pour leurs disponibilités et leurs réactivités sur tous les moments, toutes les interventions qu'il a fallu faire face.

J'ai vraiment apprécié d'avoir été à leurs côtés en tant que Conseiller municipal, ce fut un réel plaisir. Donc encore une fois merci.

Voilà, je vais maintenant vous présenter la délibération.

Tout d'abord, je vous fais un petit rappel de la situation juridique et administrative.

L'opération porte sur la restructuration et la réhabilitation d'un ancien centre commercial qui était abandonné, situé au 10 rue des Siroliers, afin d'y développer un pôle de services gérontologiques (1\*).

Le Conseil municipal du 16 décembre 2003 a délibéré pour approuver la réalisation d'études de la 1<sup>ère</sup> phase de l'opération.

Le 22 décembre 2003, la commune a signé une Convention Publique d'Etudes et d'aménagement suite à l'acquisition et pour la réhabilitation de ce bâtiment.

La SORGEM a signé un acte de vente avec le vendeur la Société Immobilière 3F, le 3 mars 2004, pour l'acquisition du local.

Les travaux ont démarré début mars 2004 et terminer fin juillet 2004.

Au 1<sup>er</sup> juillet de la même année, signature d'un bail avec la CNAV, et au 1<sup>er</sup> août signature d'un bail avec la Mairie.

Je rappelle aussi que le code des collectivités Territoriales (Art L1411-3 et R1411-7) prévoit qu'un certain nombre de documents doit être transmis à l'examen de l'assemblée délibérante par l'aménageur, dont le CRACL que je vais vous présenter ce soir.

Donc ce rapport présente :

- L'état des dépenses et des recettes de l'opération ;
- Une estimation prévisionnelle du développement futur de l'opération d'aménagement jusqu'au 16 avril 2025, date d'échéance de la Convention Publique d'Aménagement ;
- Et un Panorama des événements intervenus au cours de l'année 2024.

Vous avez tous les détails à partir de la page 13 dans l'annexe, là je vais vous faire un résumé des montants.

I - Voici l'état des dépenses au 31 décembre 2024 (montant en hors taxes). Vous avez le détail des sommes dans l'annexe du compte rendu,

- Pour les études : 72 000 € ;
- Le Foncier pour 219 000 € ;
- Des travaux pour 563 000 € ;
- En divers pour 266 000 € ;
- Les frais financiers pour 204 000 € ;
- Les frais de gestions société études, exploitations et rémunérations pour 138 000 € ;
- Les charges Foncières (la TFPB) 212 000 € ;
- Et les frais de gestions société réalisation 56 000 €.

II - Voici maintenant l'état des recettes au 31 décembre 2024 (montant toujours en hors taxes), le détail des sommes est dans l'annexe du compte rendu.

- Pour les loyers à percevoir pour 2 176 000 € (2 millions 176 mille euros) ;
- Les produits financiers 27 000 € ;
- La participation (subventions diverses) pour 640 000 €.

III - Nous passons à l'état prévisionnel des dépenses et recettes prévisionnelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour les dépenses restantes à réaliser, nous avons pour :

- 0 (Zéro) € pour les études,
- 11 000 € pour le Foncier,
- Encore 0 (Zéro) € pour les travaux,
- 18 000 € pour les divers comme l'entretien courant, les assurances ...,

- 1 000 € pour les frais financiers,
- 22 000 € pour les frais de gestion de société études, exploitations .....
- 18 000 € pour les charges foncières (TFPB),
- 0 (Zéro) € pour les frais de gestion société réalisation (achevé et clôturé en 2024).

Pour les recettes restantes à réaliser, nous avons pour :

- 24 000 € de loyers à percevoir,
- Et 0 (Zéro) € pour les produits financiers et les participations (subventions).

Vous avez maintenant dans l'annexe le panorama des événements intervenus au cours de l'année 2024.

Avec comme principaux événements :

- La période d'exploitation avec les locataires Mairie (SAD, MAD, ASAMAD, et CLIC \*2 et la CNAV,
- La validation de la procédure comptable et fiscale de l'opération.

Le résultat final de l'opération sera estimé à son échéance du 16 avril 2025. Et sera réparti entre la commune à la hauteur des 3/4 et de la SORGEM pour 1/4, comme prévu dans l'avenant n° 13 en date du 9 octobre 2018.

Je vous demande d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité Locale pour l'année 2024 de la convention d'aménagement Rol-Tanguy.

Je vous remercie

\*1 soutien aux personnes âgées qui sont atteintes de maladies neuro-dégénératives comme la maladie d'Alzheimer. Il peut exercer au domicile des personnes âgées ou dans un établissement

\*2 Les centres locaux d'information et de coordination (Clic) **sont des points d'information de proximité pour les personnes âgées et leurs aidant.**

\*\*\*\*\*

La commune a signé une Convention Publique d'Études et d'Aménagements (CPEA) relative à l'acquisition le 22 décembre 2003, pour la réhabilitation et l'exploitation d'un bâtiment vétuste (baptisé Espace ROL-TANGUY) situé dans la résidence des Siroliers. L'aménageur titulaire est la SORGEM. (Société Génovéfaine d'Economie Mixte du Val d'Orge) sise 157/159, route de Corbeil - 91700 – Sainte-Geneviève-des-Bois.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1411-3 et R1411-7) prévoit qu'un certain nombre de documents (dont le CRAC) doit être transmis à l'examen de l'assemblée délibérante par l'aménageur.

Dans le cadre du contrôle technique, financier et comptable que le concédant mène sur l'exécution de la concession, le concessionnaire doit, chaque année, produire un compte rendu financier. Celui-ci inclut en annexe :

- L'état des dépenses et des recettes de l'opération
- Un panorama des événements intervenus au cours de l'année 2024

L'opération est arrivée à échéance le 16 avril 2025, le conseil doit approuver le CRACL et interviendra en suivant un quitus de cette convention.

Le compte rendu est soumis à l'examen de l'organe délibérant du concédant. Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2024 de la convention d'aménagement ROL TANGUY.

Cette délibération est adoptée à 29 voix pour, 7 abstentions (Mme Rolly, M. Chollet, Mme Schlatter, MM. Besse-Dubitou, M. Tum, Mme Le Foll, M. Zlowodzki).

MM Petitta, Ouarem et Chauveau ne prennent pas part au vote en qualité d'administrateur de la Sorgem.

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **6-AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE POUR LA REALISATION DU POLE GARE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS** (Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique signée en 2023 entre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne Agglomération pour la réalisation du pôle gare. Cet avenant vise à actualiser les modalités financières relatives au versement de la subvention européenne.

#### **1. Contexte et objectifs**

La commune a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'agglomération pour la réalisation des aménagements de la halle du marché alimentaire inclus dans le périmètre de l'opération plus globale du pôle gare, pôle gare strictement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération. Cette délégation garantit une homogénéité des aménagements et une meilleure coordination des travaux.

L'avenant n°1 a permis de revoir l'enveloppe financière du projet, prenant ainsi en compte les évolutions techniques et réglementaires intervenues depuis les premières études.

La commune a par ailleurs déposé une demande de subvention auprès de l'Union Européenne et la Région Ile-de-France en qualité d'autorité de gestion pour une subvention au titre de l'investissement territorial intégré, pour la reconstruction de la nouvelle halle du marché, pour les dépenses éligibles au titre de l'économie circulaire et de réemploi de matériaux (Conseil municipal du 23 juin 2025).

Les dépenses éligibles au titre de l'économie circulaire s'élèvent à 786.501,95 €HT. Les fonds européens s'élèvent à 302.400 €, soit 38,45% du montant des travaux.

#### **2. Modifications apportées**

Afin de faciliter la gestion administrative et financière du projet, considérant la complexité des pièces financières à produire pour la Région, en accord avec cette dernière, l'agglomération et la commune conviennent de transférer le portage de la subvention européenne « Investissements Territoriaux Intégrés » (ITI) des fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), de la commune à l'agglomération.

Dans ce cadre, l'agglomération assurera de nouveau le dépôt du dossier de demande de subvention, puis la perception de la recette, pour le compte de la commune.

Le montant de la subvention reste inchangé. Les subventions versées seront déduites des appels de fonds réalisés par l'agglomération auprès de la commune, au fur et à mesure de l'avancée des travaux de la halle de marché.

### 3. Conclusion

Cet avenant permet de faciliter la gestion financière du projet et de respecter les exigences des financeurs. Il est dans ce cadre proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **7-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026 - EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN-JAURES**

### **8-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026- TRANSFORMATION DE DEUX RESTAURANTS SCOLAIRES : CREATION DE SEMI-SELFS**

### **9-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026 - SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

L'appui à l'investissement public local est une priorité de l'Etat, en ce qu'il permet d'accompagner l'évolution et la modernisation des territoires mais également de soutenir l'activité économique.

La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est un des instruments privilégiés de financement des projets locaux.

Une priorité sera donnée aux actions relevant des Contrats de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE signé pour notre part entre Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etat).

Des actions pourront être déposées au titre d'autres thématiques et notamment :

- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics.

Dans ce cadre, il est proposé de déposer trois dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de la DSIL 2026.

**Deux opérations entrent dans la cible « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».** La première concerne l'extension et de la réhabilitation partielle de l'école élémentaire Jean Jaurès, la seconde, la transformation de deux restaurants scolaires.

#### **I - Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Jean-Jaurès.**

Le premier projet porte sur l'agrandissement et la réhabilitation partielle de l'école élémentaire Jean Jaurès, équipement scolaire construit en 1959 et aujourd'hui inadapté aux normes d'accessibilité, aux besoins pédagogiques actuels et aux exigences de performance énergétique. L'opération consiste à restructurer le rez-de-chaussée, créer de nouvelles salles de classe, réorganiser les circulations et les locaux enseignants et à réaliser une extension du préau afin d'y accueillir un

accueil de loisirs comprenant deux salles d'activités, un bureau et des sanitaires. Le projet prévoit également la mise en accessibilité universelle du site par l'installation d'un élévateur et de rampes PMR, ainsi qu'une rénovation de l'enveloppe du bâtiment incluant une isolation thermique par l'extérieur. Cette intervention vise à améliorer les conditions d'accueil des 294 élèves, moderniser le fonctionnement de l'école et garantir un cadre d'apprentissage plus sûr, plus confortable et plus durable.

L'opération, d'un montant total estimé à **1.082.136 €HT**, fait l'objet de deux demandes de subvention : l'une auprès du Conseil Départemental au travers du Contrat Terre d'Avenir (CTA, subvention notifiée à hauteur de 488.768 €), l'autre déposée auprès de la Région Ile-de-France via le Contrat d'Aménagement Régional (CAR, demande de subvention à hauteur de 100.000 €).

**Il est proposé de solliciter la DSIL 2026 à hauteur de 25%, la collectivité devant une participation minimale au projet à hauteur de 20%.** Le plan de financement est annexé au présent rapport.

## **II - Transformation de deux restaurants scolaires : création de semi-self**

Le projet vise à transformer les réfectoires en **semi-self en ligne pour les élèves du primaire**, avec un niveau d'autonomie adapté (distribution plateaux/couverts en autonomie, service froid en libre-service, service chaud par l'équipe de l'office).

Les enjeux identifiés sont les suivants :

### **1. Fluidifier le service et améliorer les temps de passage**

Le semi-self permet une meilleure gestion des flux, essentielle pour des établissements accueillant plus de 200 enfants. Le dispositif évite les congestions et réduit le temps d'attente, améliorant le confort des élèves et des équipes.

### **2. Renforcer l'autonomie et la responsabilisation des élèves**

Le modèle semi-self encourage les enfants à choisir leur entrée, dessert, pain, couverts et à débarrasser en autonomie, ce qui s'inscrit pleinement dans les pratiques éducatives modernes.

### **3. Améliorer les conditions de travail des agents**

Les flux plus fluides, l'usage de chariots à niveau constant, la réduction des manutentions et la mise en place d'espaces de débarrassage participatif contribuent à limiter les troubles musculo-squelettiques (TMS) et à améliorer l'ergonomie du service.

### **4. Réduire le gaspillage alimentaire**

Le modèle semi-self encourage les enfants à adapter les quantités à leur appétit, ce qui diminue le gaspillage. Les dispositifs de tri renforcent cette dynamique éducative.

### **5. Adapter les réfectoires aux effectifs croissants**

Avec des fréquentations allant de 200 à 245 repas/jour, les dispositifs actuels trouvent leurs limites. Le semi-self permet d'absorber cette montée en charge sans agrandir les locaux, sans moyen humain supplémentaire, simplement en optimisant les circuits et la capacité de service.

Dans ce cadre, une étude de faisabilité a été réalisée sur deux écoles :

**A. L'école élémentaire Albert-Aubel**, dotée d'un office en liaison froide et d'une salle de restauration de 114 places assises accueillant jusqu'à 245 convives. Le réfectoire est attenant à

l'office, dispose de sanitaires proches et présente une configuration favorable à l'installation d'un semi-self.

**B. Le groupe scolaire Marcel-Cachin**, qui comprend un office et deux réfectoires distincts (maternelle et élémentaire). Seul le réfectoire élémentaire est concerné, avec 102 places assises en mobilier actuel et environ 200 convives. Les réseaux électriques, les circulations et les équipements existants permettent une évolution vers un dispositif de semi-self.

**Le coût d'opération s'élève à 324.574,07 €HT**, détail ci-annexé. Cette opération n'étant par ailleurs subventionnable, **il est proposé de solliciter la DSIL 2026 à hauteur de 80%, soit 259.659,25 €**. Le plan de financement est annexé au présent rapport.

### **III - Sécurisation de la Mairie annexe et des salles proposés à la location**

Enfin, une troisième et dernière opération vise la thématique « **Sécurisation des équipements publics** ». Cinq sites sont ici concernés : **la Mairie annexe, le Tiers-lieu jeunesse (les salles du petit canal et du canal comprises), salle de la Châtaigneraie, salle du Champ de Foire et salle André-Malraux, dite salle des Familles.**

L'opération vise à renforcer et homogénéiser la **mise aux normes de sécurité** et le **contrôle d'accès** de ces cinq équipements publics. Ces sites accueillent quotidiennement des publics nombreux et variés : administrés dans leurs différentes démarches, membres d'associations génévéfaines, jeunes, accueillis par des agents des services municipaux et enfin usagers lors d'événements privés le week-end (pour les salles de location).

La fourniture et l'installation d'une **centrale d'alarme** ainsi que la mise en place d'un **système modernisé de contrôle d'accès**, répondent à un triple enjeu.

1. Un **enjeu de sécurité** : il s'agit de prévenir les intrusions, garantir la protection des agents et du public, sécuriser les accès lors des occupations autonomes et assurer le respect des règles de sécurité décrites dans le règlement intérieur des salles municipales en location et ainsi prévenir les détériorations.

2. Un **enjeu de gestion**, en améliorant la traçabilité et l'encadrement des réservations, particulièrement pour les salles de la Châtaigneraie, du Champ de Foire, André-Malraux et Canal, très sollicitées pour des manifestations familiales, mais également associatives. La modernisation des systèmes permettra d'appliquer plus facilement et de façon plus fiable le **règlement intérieur des salles** (horaires, encadrement des usages, responsabilités du signataire), tout en fiabilisant l'exploitation quotidienne et en réduisant les risques liés aux occupations autonomes, aux dégradations ou aux difficultés de gestion des clés.

Au global, cette opération renforce la **sécurité des personnes**, la **protection des biens communaux**, la **cohérence du dispositif de sûreté** à l'échelle du territoire, tout en soutenant le dynamisme de la vie associative et citoyenne grâce à des salles plus sûres, en meilleur état, mieux gérées et plus simples à exploiter par les services municipaux comme par les usagers.

**Le coût d'opération s'élève à 67.232,70 €HT**, détail ci-annexé. Cette opération n'étant par ailleurs subventionnable, **il est proposé de solliciter la DSIL 2026 à hauteur de 80%, soit 53.786,16 €**. Le plan de financement est annexé au présent rapport.

Annexe 1 – Ecole élémentaire Jean Jaurès : plan de financement

	<b>Sous-Total</b>
<b>Coût prévisionnel des travaux</b>	896 000,00 €
<b>Coût prévisionnel de MOE</b>	81 536,00 €
<b>Coût estimé, bureaux de contrôle</b>	15 000,00 €
<b>Aléas</b>	89 600,00 €
<b>COÛT TOTAL OPERATION</b>	<b>1 082 136,00 €</b>
Montant CTA (CD91) approuvé	488 768,00 €
Montant CAR (Région IDF) sollicité	100 000,00 €
<b>%DSIL sollicité</b>	<b>25%</b>
<b>Montant demande de subvention</b>	<b>270 534,00 €</b>
<b>Reste à charge, €HT</b>	<b>222 834,00 €</b>

## Annexe 2 Création de deux semi-selfs

ECOLES -->	A. AUBEL	M. CACHIN	Sous-Total
Coût prévisionnel des travaux	81 574,79 €	76 698,60 €	158 273,39 €
Coût prévisionnel lave-vaisselle	18 705,00 €		18 705,00 €
Coût estimé des travaux liés à l'augmentation de puissance	25 000,00 €	30 000,00 €	55 000,00 €
Coût estimé d'achat de vaisselle et plateaux supplémentaire, mobilier adapté (tables et chaises)	18 600,00 €	18 600,00 €	37 200,00 €
Coût estimé de MOE + Bureaux de contrôle	17 027,98 €	15 169,86 €	32 197,84 €
Aléas	12 527,98 €	10 669,86 €	23 197,84 €
Sous-total par sous opération	173 435,75 €	151 138,32 €	
<b>COÛT TOTAL OPERATION</b>			<b>324 574,07 €</b>

%DSIL sollicité	80%
Montant demande de subvention	259 659,25 €
Reste à charge, €HT	64 914,81 €

## Annexe 3 – Sécurisation des bâtiments communaux

	Sous-Total
Montant prévisionnel des travaux	45 935,90 €
Montant estimé des travaux d'électricité	19 000,00 €
Aléas	2 296,80 €
<b>COÛT TOTAL OPERATION</b>	
	<b>67 232,70 €</b>

%DSIL sollicité	80%
Montant demande de subvention	53 786,16 €
Reste à charge, €HT	13 446,54 €

Ces trois délibérations sont adoptées à l'unanimité.

## **10-SMOYS - RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

(Rapporteur : Alice SEBBAG)

Le SMOYS (Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine) est un syndicat mixte fermé créé en 1922. Il assure un rôle central dans l'organisation du service public de l'énergie en Essonne. Initialement chargé de la distribution publique de l'électricité et du gaz en lien avec Enedis et GRDF, il intervient comme interlocuteur unique pour les communes du territoire, facilitant la gestion des réseaux et la coordination avec les concessionnaires. Depuis 2015, il pilote également la mise en place des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides, participant ainsi à la transition énergétique du département. Le rapport d'activité pour l'année 2024 s'inscrit dans cette continuité et met en exergue les actions et les réalisations du SMOYS.

### **Historique et Évolution**

Depuis sa création, le SMOYS a progressivement renforcé son périmètre d'intervention et son rôle auprès des communes essonniennes. Fondé en 1922 pour organiser le service public de distribution d'électricité et de gaz, il a su s'adapter aux évolutions des besoins territoriaux et aux enjeux énergétiques modernes. À partir de 2015, le syndicat élargit ses compétences en devenant responsable du développement et de la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques, affirmant ainsi son positionnement comme acteur public majeur de la mobilité électrique.

### **Réalisations et Expertise**

L'année 2024 a marqué une étape importante pour le SMOYS, qui confirme son rôle d'acteur majeur de la transition énergétique en Essonne et en Île-de-France. Le syndicat regroupe désormais 105 communes, représentant un bassin de vie d'un million d'habitants et exerce des compétences élargies allant de la distribution d'électricité et de gaz à la mobilité électrique, en passant par le développement des énergies renouvelables et la production d'hydrogène.

Cette année a été marquée par des réalisations concrètes. Le SMOYS a déployé 54 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, portant son parc à 154 bornes et 308 points de charge, pour un investissement d'environ un million d'euros. Le programme pédagogique « Watty à l'école » est devenu « Éco Pousse », permettant de sensibiliser près de 3 560 élèves dans 73 établissements aux enjeux énergétiques et climatiques. Parallèlement, le syndicat a lancé une étude territoriale sur la méthanisation agricole, identifiant un potentiel pour neuf projets et a accompagné plusieurs communes dans le développement de projets photovoltaïques, dont certains en autoconsommation collective.

Sur le plan financier, le SMOYS a maintenu une situation saine malgré des investissements importants, notamment 2,49 millions d'euros pour l'enfouissement de 2 306 mètres de réseaux aériens. Il a également renforcé ses dispositifs d'accompagnement énergétique, avec la mise en place d'un conseiller en énergie partagé et d'une plateforme de suivi des consommations en temps réel. La valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) via la plateforme « Synergie CEE » a permis de générer 1,3 million d'euros en 2024.

Enfin, les perspectives pour 2025 sont ambitieuses : validation du nouveau schéma directeur pour les infrastructures de recharge, avec un objectif de plus de 500 bornes à l'horizon 2030, poursuite

des projets photovoltaïques et de méthanisation, et intensification des actions pédagogiques. Le SMOYS réaffirme ainsi son engagement : « Rendons possible la transition énergétique ».

### **Focus sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois**

Pour Sainte-Geneviève-des-Bois, le rapport d'activités 2024 du SMOYS met en évidence une forte utilisation de la borne située rue Marc-Sangnier, huitième la 8<sup>e</sup> plus utilisée du territoire (672 sessions en 2024).

Depuis fin 2024, opérationnellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, La commune est membre du groupement de commande coordonné par le SMOYS pour la fourniture de l'électricité. Le groupement de commande est un outil permettant d'unifier et de massifier les achats publics afin d'obtenir de meilleurs prix et services. La commune conserve la maîtrise de sa consommation et paie directement son fournisseur.

Le rapport d'activité du SMOYS pour l'année 2024, en annexe du présent rapport, témoigne de son évolution constante et de son expertise. Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est présenté en conseil municipal.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette présentation.

## **11-SIPPEREC - RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Le SIPPEREC, fondé en janvier 1924, a pour mission de promouvoir un développement solidaire et équitable des territoires en périphérie de Paris. Depuis ses débuts, il a permis aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité, offrant ainsi un service public de qualité à leurs habitants. Le rapport d'activité pour l'année 2024 s'inscrit dans cette continuité et met en exergue les actions et les réalisations du SIPPEREC.

### **Historique et Évolution**

Depuis sa création, le SIPPEREC n'a cessé de renforcer sa vocation de service public. Au fil des décennies, il a élargi son périmètre d'action intercommunale pour inclure les énergies renouvelables, l'aménagement numérique du territoire, la mobilité durable et les achats mutualisés. Le SIPPEREC apporte des solutions concrètes aux collectivités franciliennes, consolidant ainsi son rôle de partenaire.

### **Réalisations et Expertise**

En 2024, le SIPPEREC a renforcé son rôle d'acteur majeur dans la transition énergétique et le développement numérique des territoires franciliens. Il gère la première concession électrique de France (5 % du CA d'Enedis) avec 88 collectivités adhérentes, plus de 2 millions de points de livraison et 8,3 M€ investis pour la transition énergétique. Sur le volet numérique, il accompagne 92 collectivités grâce à 3 DSP fibre et 5 DSP câble, desservant 610 000 logements en Très Haut Débit et créant un Observatoire ad hoc.

Le syndicat poursuit également ses actions en faveur des énergies renouvelables et de la mobilité électrique : 5 réseaux de géothermie en exploitation, 116 centrales photovoltaïques et plus de 20

projets solaires en développement. Côté infrastructures de recharge, 1 000 points de charge sont déployés, permettant 600 recharges par jour et 8 000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées.

### Focus pour la commune

La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois est explicitement citée comme commune concernée par l'extension de son réseau de chaleur via la SEER.

Cela implique :

- Le raccordement progressif de bâtiments publics/privés à la géothermie,
- L'accès à une énergie locale décarbonée à coûts maîtrisés et non dépendants d'énergies fossiles,
- La contribution aux objectifs climat-air-énergie régionaux.

La commune est également adhérente à une centrale d'achat nommée *Sipp'n'co* notamment pour les bouquets de téléphonie fixe et mobile.

Le SIPPEREC accompagne également notre collectivité dans l'aménagement numérique. Le syndicat a développé un patrimoine unique de réseaux d'initiative publique très haut débit (THD) qui permet d'adresser le marché professionnel (entreprises, sites public) et particuliers. Le réseau d'initiative publique déployé par le SIPPEREC sur la ville est le DSP SEQUANTIC. Les chiffres précisés ci-après explicitent cet accompagnement :

- Linéaire de réseau déployé (ml) : 86 200 ;
- Nombre de sites professionnels raccordés : 69 ;
- Nombre de sites résidentiels : 1 551 ;
- Nombre de sites résidentiels raccordables : 2 849.

Le rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2024, en annexe du présent rapport, témoigne de son évolution constante et de son expertise. Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport est présenté en conseil municipal.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette présentation.

## 12-APPROBATION DU COMPTE RENDU 2024 TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA SPL SEER

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

### Historique et Évolution

Créée en 2014, la SPL SEER (Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables) est fondée par le SIPPEREC et les villes de Grigny et Viry-Châtillon, avec un capital initial d'1 million d'euros. Elle est pensée comme un outil public permettant de concevoir, financer et exploiter un réseau de chaleur géothermique local, afin de garantir une énergie renouvelable et maîtrisée pour les habitants. Face au succès du modèle, la SPL connaît une montée en puissance : extension du réseau dès 2019 vers plusieurs communes voisines et augmentation progressive du capital à 2 M€ en 2020, puis 3 M€ en 2025, avec l'entrée de nouvelles collectivités comme Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge ou Grand Paris Sud.

## Réalisations

La SEER exploite le réseau géothermal de Grigny et Viry-Châtillon, un équipement stratégique permettant d'alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire plusieurs milliers de logements grâce à une énergie locale et renouvelable. Le réseau repose sur une installation géothermique performante, soutenue par l'ADEME, la Région Île-de-France et le SIPPEREC.

La SPL mène également plusieurs projets d'extension majeurs :

- Un programme de 60 M€, soutenu par un prêt « Relance Verte », permettant d'étendre le réseau vers Fleury-Mérogis, Sainte-Geneviève-des-Bois et bientôt Saint-Michel-sur-Orge, afin d'alimenter près de 10 000 nouveaux logements.
- Un projet structurant financé à hauteur de 27,7 M€ par l'ADEME, visant à renforcer le réseau existant, installer une nouvelle centrale géothermique et étendre les infrastructures à sept communes franciliennes supplémentaires, avec une mise en service complète prévue pour 2028

## Faits marquants

- Mise à disposition progressive de la centrale (Ris-Orangis).
- Forage dirigé de 430 ml à plus de 20 m sous A6 / aqueducs / Tram.
- 18 nouvelles sous-stations mises en service (144 SST fin 2024).
- 3,7 km de réseau posés sur Grigny, Ris-Orangis, Fleury-Mérogis et SGDB.
- Changement d'exploitant : ROUGNON-CORIANCE → ENGIE (contrat 8 ans).

## Focus Sainte-Geneviève-des-Bois

La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois poursuit en 2024 son intégration structurante dans le réseau de chaleur de la SPL SEER.

L'année a été marquée par un déploiement massif du réseau sur le territoire communal, avec près de 572 mètres linéaires de tranchée posés pour raccorder un ensemble important d'équipements publics : écoles Tony-Lainé, Louis-Pergaud, Youri-Gagarine, Jean-Macé, Denis-Diderot, Jean-Moulin, ainsi que des équipements sportifs et culturels tels que le Gymnase Poulidor ou la Salle du Canal.

Ces raccordements permettent une réduction notable de l'empreinte carbone liée au chauffage, tout en garantissant une stabilité et une résilience énergétique accrues.

Grâce à l'appui local de la chaufferie Saint-Hubert, jouant un rôle stratégique d'appoint et de secours, la commune bénéficie d'une continuité de service même lors des opérations techniques en centrale principale.

Enfin, les performances environnementales observées sur 2024 – taux EnR de 58 %, émissions de CO<sub>2</sub> maîtrisées – confirment la pertinence du choix de la ressource géothermale pour accompagner les ambitions locales en matière de transition énergétique.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport sera présenté en conseil municipal.

Intervention de Monsieur le Maire :

Lorsque nous avons pris les actions, nous n'étions pas confrontés aux crises énergétiques que nous avons connues et, notamment, à l'explosion du prix du gaz.

Comme je l'ai rappelé, le réseau de géothermie repose à 58 % sur l'énergie issue du forage géothermique, mais il comprend encore 42 % de gaz. Dans ce contexte, la forte hausse du prix du gaz a eu pour conséquence que les usagers n'ont pas payé davantage, mais ils n'ont pas non plus bénéficié de la baisse de leur facture énergétique qui était initialement attendue.

Aujourd'hui, nous constatons une forme de stabilisation, même si le prix du gaz et du kilowattheure reste fluctuant. Par rapport aux prévisions initiales, l'augmentation du prix du gaz a été telle que nous payons désormais plus qu'à l'époque du précédent marché.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette présentation.

### **13-COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL MUNICIPAL** (Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Dans le cadre de sa délégation Monsieur le Maire a signé 49 décisions au total dont :

#### **N°2025-294 Convention avec l'IME Notre École sur l'école Jean-Jaurès**

Dans le cadre de l'accueil d'un dispositif de l'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au sein de l'école Jean Jaurès, en partenariat avec l'IME « Notre École », une convention a été signée afin de définir les conditions d'accueil et de fonctionnement du dispositif.

#### **N°2025-295 Convention avec l'IME Notre École sur l'école Tony-Lainé**

Dans le cadre de l'accueil d'un dispositif de l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) au sein de l'école maternelle Tony Lainé, en partenariat avec l'IME « Notre École », une convention a été signée afin de préciser les conditions d'accueil et de fonctionnement du dispositif.

#### **N°2026-8 Convention frais de scolarité avec Évry-Courcouronnes**

La Ville a signé une convention avec la commune d'Évry-Courcouronnes pour le règlement des frais de scolarité d'un enfant Génovéfain scolarisé en classe ULIS.

#### **N°2026-18 Convention de partenariat Mme Camille GUIRAUT**

La Ville a signé une convention avec Madame Camille GUIRAUT, dans une démarche d'activités à thématique médiévale, soit des initiations aux enluminures et une histoire contée médiévale.

Madame Camille GUIRAUT animera comme suit :

- Un déplacement sur le site du centre périscolaire ;
- L'animation des deux activités à thématiques médiévales, successivement sur deux demi-journées correspondant aux dates du 11 et 18 février 2026 de 10h à 11h30 ;
- Une activité « Enluminures » ;
- Une activité « Histoire contée médiévale ».

Coût de la prestation : 250,00 € TTC.

#### **N°2026-7 Signature de contrat d'engagement avec Mme Sandra CHAINAY – psychologue**

Une convention d'intervention a été signée avec Madame Sandra CHAINAY, psychologue, afin d'organiser des séances d'analyse et d'enrichissement des pratiques professionnelles auprès des

professionnelles de la Petite Enfance (Multi Accueil du Parc, Halte-Garderie, Crèche Familiale, Multi Accueil Copernic, Halte Crèche, Relais Petite Enfance) de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, sur le période de janvier à décembre 2026.

Le cout de cette prestation est de 220,00 € TTC la séance de 2h.

#### **N°2025-282 Convention avec UMPS 91 – Festivités 2026**

Une convention a été conclue avec l'association UMPS 91 afin d'assurer la présence d'un dispositif de secours lors des Vœux du Maire à la population, organisés le 10 janvier 2026 à la salle Gérard-Philippe.

Coût de la prestation : 565,00 € TTC

#### **N°2025-288 Contrat avec ADM Spectacles - Festivités 2026**

L'événement « festivités » est un rendez-vous annuel initié et offert aux Génovéfains par la Municipalité se déroulant au mois janvier.

Pour l'édition 2026, les festivités se sont déroulées dans la salle Gérard-Philippe, lieu de spectacle dont la capacité permettait l'accueil de différents temps festifs.

Dans ce cadre, la société ADM Spectacles a proposé deux spectacles, programmés aux dates suivantes :

##### **Le mercredi 17 janvier 2026 :**

Spectacle : *AMERICAN AND COUNTRY SHOW*  
1 représentation

##### **Le mercredi 21 janvier 2026 :**

Spectacle : *AMERICAN AND COUNTRY SHOW*  
1 représentation

##### **Le dimanche 25 janvier 2026 :**

Spectacle : *CABARET DU MONDE / VOYAGE-VOYAGE*  
2 représentations

Un contrat a été conclu avec la société ADM Spectacles, située 27, allée du Télégraphe, 93340 Le Raincy, pour un montant de 14 192,76 € HT, soit 3 548,19 € par spectacle.

#### **N°2025-292 Contrat avec Next Event- Festivités 2026**

Dans le cadre des festivités 2026, la municipalité a organisé une soirée en direction des bénévoles des associations sportives qui s'est déroulée le vendredi 30 janvier 2026. Pour cet événement, une animation karaoké a été proposée par la société Nex Event

Un contrat a donc été conclu avec la société Nex Event – 41, Avenue Charlie Chaplin – 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

Coût de la prestation : 1 430,00 € TTC.

#### **N°2025-296 Contrat avec Pepino - Festivités 2026**

Dans le cadre des Vœux à la population, qui se sont déroulés le samedi 10 janvier 2026, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a proposé une animation musicale afin de créer une ambiance festive et conviviale. Cette prestation a été assurée par la société Pepino, le samedi 10 janvier 2026, de 22h à 2h.

Un contrat a été signé avec la société Pepino, située au 13, Avenue Gallieni – 93130 Noisy-le-Sec.  
Coût de la prestation : 3 380,00€ TTC.

**N°2025-297 Contrat avec l'orchestre Pascal de Smet - Festivités 2026**

La municipalité a organisé un déjeuner dansant à destination des Séniors lors des festivités de janvier 2026. Pour le déjeuner dansant du 14 janvier 2026, un contrat a été signé avec Pascal De Smet et son orchestre.

Coût de la prestation : 1 400,00 € TTC.

**N°2025-298 Contrat avec Alain Vauchel - Festivités 2026**

A l'occasion du déjeuner dansant organisé à destination des Séniors le 14 janvier 2026, la ville a sollicité les services d'un danseur professionnel. Un contrat a donc été signé avec Alain Vauchel, danseur, pour cette date.

Coût de la prestation : 160,00 € TTC.

**N°2025-299 Contrat avec Max Bitor - Festivités 2026**

A l'occasion du déjeuner dansant organisé à destination des Séniors le 14 janvier 2026, la ville a sollicité les services d'un danseur professionnel. Un contrat a donc été signé avec Max Bitor, danseur, pour cette date.

Coût de la prestation : 160,00 € TTC.

**N°2025-285 Convention avec Cœur d'Essonne Agglomération - Spectacle Memento**

Une convention a été signée avec Cœur d'Essonne Agglomération, pour la mise à disposition de la salle Gérard Philipe, dans le cadre de la programmation du spectacle Memento, programmé par le Théâtre de Brétigny, le 6 février 2026, salle Gérard Philipe à 20h30

**N°2026-1 Convention de financement avec la SEAM**

La Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) soutient financièrement les écoles et conservatoires de musique dans la création de partothèques et de bibliothèques musicales, afin de favoriser l'accès aux œuvres musicales éditées. À la suite d'un avis favorable de sa commission, la SEAM attribuera une aide de 1 300 € à la collectivité, sous réserve de la présentation de factures d'un montant total égal ou supérieur à 1 600 €.

**N°2026-2 Contrat de cession avec l'association le Cirque Plein Air**

Dans le cadre de l'organisation de la Fête des Mômes, qui se déroulera du 5 au 7 juin 2026, différents spectacles et animations seront proposés au public. Parmi eux, le spectacle « Le Circophone » sera présenté les samedi 6 et dimanche 7 juin 2026, au parc Pierre.

Le Circophone est un manège à propulsion participative sur le thème du cirque, accompagné d'un orgue de barbarie et d'une clarinette, offrant une expérience originale et conviviale pour tous les publics.

Coût de la représentation : 3 184,30 € TTC.

**N°2026-3 Convention de partenariat avec l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine**

Pour soutenir l'accueil du spectacle « Le Circophone », l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine propose une aide forfaitaire de 600,00 € TTC destinée aux diffuseurs. Cette aide permet

de couvrir une partie des frais liés à la venue de la Compagnie Cirque Plein Air, notamment le transport et l'hébergement des artistes.

Montant de la recette : 600,00 € TTC.

#### **N°2026-4 Contrat de cession avec l'association les Etablissements Lafaille**

Dans le cadre de l'organisation de la Fête des Mômes, un contrat a été conclu avec l'association Les Établissements Lafaille pour la représentation du spectacle « So Bigger », prévue le samedi 6 juin 2026 au parc Pierre.

« So Bigger » est un spectacle burlesque interprété par un duo de clowns. Ils explorent l'environnement urbain et les espaces du quotidien avec un regard malicieux, mêlant candeur et innocence. Cette approche originale transforme la ville en véritable livre d'images et invite le spectateur à retrouver le plaisir d'imaginer.

Coût de la représentation : 1 942,60 € TTC.

#### **N°2025-183 Convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule 9 places pour la saison 2025-2026 - SGS section Roller Derby**

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, propriétaire de plusieurs véhicules 9 places, a conclu une convention avec l'association SGS section Roller Derby afin de lui mettre gratuitement à disposition un véhicule pour ses déplacements en compétitions au cours de la saison 2025-2026. Cette convention formalise les conditions générales et particulières d'utilisation du véhicule.

#### **N°2025-209 Gestion de la perception des droits de place des marchés forains – Acte modificatif n°1**

La convention de mandat relative à la gestion des droits de place des marchés forains permet l'encaissement des recettes et leur reversement intégral à la Ville par virement bancaire.

Cette mission est confiée à la société Semaco depuis le 9 janvier 2023. En raison de contraintes logistiques liées aux futures consultations, le marché a été prolongé jusqu'au 13 juin 2026.

#### **N°2025-264 Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Romain-Rolland - Modification de marché n°3**

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Romain-Rolland, la Ville a signé un marché décomposé en cinq lots. Le lot n°1 – Dépose gros œuvre est soumis à des modifications de marché.

L'avancement des travaux fait apparaître des modifications nécessaires, impliquant une plus-value de 2,93 % du montant initial, soit +17 600,40 € HT.

Un acte modificatif a été signé avec la société IPC, titulaire du lot n°1, portant le marché aux montants suivants :

- Montant initial du marché : 1 895 936,00 € HT ;
- Montant du marché après la deuxième modification : 1 933 967,16 € HT ;
- Montant de la modification : 17 600,40 € HT ;
- Nouveau montant du marché : 1 951 567,56 € HT.

#### **N°2025-281 Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Romain-Rolland - lot n°5 - Modification marché n°1**

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Romain-Rolland, la Ville a signé un marché décomposé en cinq lots. Le lot n°5 – Équipement de cuisine est soumis à des modifications de marché.

Ces modifications entraînent une moins-value globale de 1,29 %, soit -2 409,33 € HT :

1. Ajout d'un adoucisseur pour machine à laver : +1 530,96 € HT ;
2. Suppression de plafonds : -3 646,80 € HT ;
3. Matériel récupéré : -293,49 € HT.

Un acte modificatif a été signé avec la société Froid 77, titulaire du lot n°5, portant le marché aux montants suivants :

- Montant initial du marché : 186 908,78 € HT ;
- Montant de la modification : -2 409,33 € HT ;
- Nouveau montant du marché : 184 499,45 € HT.

#### **N°2026-6 Maintenance de la solution de vidéoprotection**

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois se doit d'assurer la maintenance préventive et curative de ses équipements de vidéoprotection urbaine afin de garantir leur bon fonctionnement et la continuité du service public.

Cette maintenance correspond à l'ensemble des opérations permettant de maintenir ou de rétablir le niveau de performance des équipements, avant dégradation due à une panne, une anomalie ayant produit une interruption ou une dégradation du fonctionnement.

Pour ce faire, la ville a lancé une consultation le 17 octobre 2025.

L'offre de la société Bouygues Energie & Services (1, avenue des Roses – 94380 Bonneuil-sur-Marne) a été retenue dont l'offre financière annuelle se décompose ainsi :

- Maintenance préventive – partie forfaitaire : 54 632,94€ HT ;
- Maintenance curative – partie unitaire : 50 000€ HT maximum ;
- Soit un total de 104 632,94€ HT maximum.

Le contrat est conclu à compter de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2026.  
Il pourra être renouvelé une fois pour une année supplémentaire.

#### **N°2025-278 Maintenance et hébergement du logiciel *iMuse***

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois souhaite renouveler le contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel *iMuse*, outil de gestion administrative du conservatoire R. Noureev.

L'offre retenue est celle de la société Saiga Informatique pour un montant de 5 303,75 € HT la première année, avec révision de prix les années suivantes.

Maintenance : 3 535,09 € HT

Hébergement : 1 768,66 € HT – 2 122,39 € TTC.

Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminera le 31 décembre 2030.

Un contrat a donc été signé avec la société SAIGA Informatique.

#### **N°2025-279 Acquisition d'une solution de sensibilisation à la cybersécurité**

La Ville a acquis une solution de sensibilisation à la cybersécurité Hucency – "Avant de cliquer", destinée à renforcer la vigilance des agents face aux cyberattaques.

Le contrat a été conclu avec la société Monaco Digital (9 avenue Albert II, Le Copori 9800 Monaco), pour une durée de 3 ans et concerne 360 utilisateurs, pour un montant total de 8 699,00 € HT.

### **N°2025-283 Entretien des horloges - Signature du contrat**

Un contrat a été signé avec la société Horelec située à Chatillon (92320) qui s'élève à 3 306,00€ HT la première année, avec révision de prix les années suivantes.

Ce contrat a pour objet la maintenance, l'entretien, la réparation et la mise à l'heure des horloges des différents établissements publics de la ville. Cette prestation a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 12 mois et est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans maximum.

### **N°2025-287 Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'une salle de boxe et de MMA**

Un marché a été signé avec la société ALU (14 rue Pasteur - Epinay-sur-Orge) pour une mission complète de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'une salle dédiée à la boxe et au MMA sur le site de Perray-Vaucluse, pour un montant total de 39 640,00 € HT.

### **N°2025-290 Maintenance et assistance de gestion des installations sportives et des salles**

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois souhaite renouveler le contrat de maintenance et d'assistance du logiciel GMA pour le service des Sports ainsi que pour le service Pôle Associatif.

L'offre retenue est celle de la société GMA Consulting (321 avenue Antoine de Saint-Exupéry – 84500 Bollène) pour un montant de 3 510,60€ HT la première année avec révision de prix les années suivantes.

Le présent contrat entre en vigueur au 8 janvier 2026 pour une durée de 12 mois et est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans maximum.

Un contrat a donc été signé avec la société GMA Consulting.

### **N°2026-16 Diagnostic phytosanitaire arbres avec Verdi Conseil Cœur de France**

Il est nécessaire d'effectuer un diagnostic phytosanitaire sur les arbres d'alignement en rideau pour évaluer leur santé afin d'éviter des risques tels que le dépérissement, la chute de branches, la déformation des routes par les racines au regard entre autres des conditions climatiques (sécheresse, tempête...).

L'offre proposée par la société Verdi Conseil Cœur de France (99, rue de Vaugirard – 75006 Paris), pour un montant de 19 000€ HT a été retenue.

Un contrat a donc été conclu avec la société Verdi Conseil Cœur de France.

### **N°2026-22 Suivi du marché d'exploitation des installations de production, de distribution de chauffage et d'eau chaude des bâtiments communaux**

La collectivité dispose d'un patrimoine composé de bâtiments communaux équipés d'installations thermiques pour le chauffage et l'eau chaude.

Il est donc nécessaire d'assurer un suivi d'exploitation de ces équipements thermiques pour leur bon fonctionnement et pour mieux maîtriser les consommations énergétiques.

L'offre proposée par la société Energytrack (45/47, rue Victor Baloché – 91320 Wissous), pour un montant de 23 910€ HT a été retenue.

Un contrat a donc été signé avec la société Energytrack.

### **N°2025-291 Prestation d'accompagnement informatique**

Afin d'assurer la continuité, la sécurité et l'évolution de son système d'information, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a engagé une procédure de consultation en vue de conclure un marché de prestations de support et d'accompagnement informatique.

Ce marché a pour objectif de compléter les compétences du service informatique municipal par le recours ponctuel à un prestataire spécialisé, notamment pour les interventions complexes, la gestion des incidents majeurs et les projets d'évolution des infrastructures numériques.

À l'issue de la procédure, trois offres ont été reçues. Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société Dynamit Services (131 rue du 1<sup>er</sup> mai - 92000 Nanterre).

Les conditions financières sont les suivantes :

- Abonnement annuel : 4 500 € HT ;
- Prestations complémentaires facturées à la journée ou à la demi-journée selon le BPU ;
- Montant annuel maximal du marché : 15 000 € HT.

Le marché a été conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pourra être reconduit trois fois pour une durée identique.

### **N°2025-293 Logiciel pour la dématérialisation des actes d'urbanisme**

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois dématérialise ses actes d'urbanisme.

Le nouveau contrat de souscription comprend :

- Les licences du socle applicatif Cart@ds et les modules de la gamme Cart@DS,
- Le contrat de maintenance et assistance,
- L'hébergement sur serveur dédié d'un serveur de production ou le déploiement des nouvelles versions dans l'offre « ON PREMISE »,
- L'infogérance complète : mise à jour du logiciel sur votre environnement / sauvegarde / monitoring / sécurité...,
- La mise à jour annuelle des données cadastrales,
- L'accès à notre plateforme de formation en ligne (replay).

Un contrat de souscription a été signé avec SAAS Edition Plus des logiciels de la gamme CART@DS GoFolio ainsi qu'un accès au catalogue de modules disponibles avec la société NEXPUBLICA, pour une durée de 3 ans avec révision des prix, pour un montant annuel de 21 500,50€ ht la première année (9 620€ d'investissement + 11 880,50€ d'abonnement), puis 11 880,50€ ht/an les années suivantes.

Le présent contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **N°2026-9 Acquisition et maintenance de de routeur/pare feu avec la société Soluprest**

Dans le cadre de la sécurisation des échanges informatiques entre la mairie et les sites distants de la Ville, des équipements de sécurité FortiGate de la marque Fortinet sont utilisés afin de mettre en place des tunnels VPN sécurisés.

Ces équipements, essentiels au bon fonctionnement et à la protection du réseau informatique municipal, nécessitent une maintenance régulière ainsi que le renouvellement éventuel de matériels afin de garantir leur performance et leur conformité aux exigences de sécurité.

À cet effet, la société Soluprest, (Rue Camille Jenatzy – 78260 Achères), est sollicitée pour assurer

l'acquisition et la maintenance-constructeur des équipements FortiGate (routeurs/pare-feu) installés sur les différents sites et équipements distants de la Ville.

Un contrat d'acquisition et de maintenance a été conclu avec la société Soluprest, pour un montant maximal de 10 000 € HT, sur une durée ferme de trois ans, avec une révision annuelle des prix.

### **N°2026-15 Annulation du contrat avec la société Soluprest**

Par décision du Maire n°2026-9, il avait été envisagé de conclure un contrat d'acquisition et de maintenance constructeur des équipements FortiGate (routeurs / pare-feu) installés sur les différents sites et équipements distants de la Ville avec la société Soluprest, (Rue Camille Jenatzy – 78260 Achères). Toutefois, après réexamen du dossier, il est apparu nécessaire de procéder à l'annulation de cette décision.

Cette annulation intervient pour des motifs d'intérêt général. Elle intervient à un stade où aucun droit définitif n'a été constitué au profit du prestataire.

### **N°2026-10 Maintenance des logiciels et modules Ciril - acte modificatif n°3**

La collectivité utilise les logiciels de la gamme Ciril pour la gestion de ses finances et ressources humaines.

La ville souhaite acquérir, pour les services ressources humaines et finances, un service d'assistance formation en ligne à hauteur de 8h/an et par service. Il s'agit d'un support fonctionnel sur l'utilisation du logiciel Ciril.

Un acte modificatif n°3 au contrat n°23-14C a été signé avec la société Ciril Group SAS – (49, avenue Albert Einstein – 69603 Villeurbanne) :

Montant initial du contrat : 12 893,00€ HT/an ;  
Montant du contrat après l'AM1 : 14 783,00€ HT/an ;  
Montant du contrat après l'AM2 : 15 260,00€ HT/an ;  
Montant de l'AM n°3 ;

- Maintenance : 1 980€ HT /an.

Nouveau montant du contrat à partir de 2026 : 17 240,00€ HT/an  
(Facturation de l'AM3 au prorata temporis à partir du 1<sup>er</sup> février 2026, soit +1 815€ HT)

### **N°2025-300 Dératisation, Désourisation, désinsectisation des bâtiments communaux**

La ville devant mettre en œuvre des prestations de service concernant la dératisation et la désinsectisation préventives et ponctuelles des bâtiments communaux et/ou locaux communaux situés sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, une consultation a été lancée afin de trouver une entreprise pour effectuer ces prestations.

L'offre la mieux-disante est proposée par la société INS (Impasse des marais 94000 Créteil).

L'offre financière annuelle se décompose ainsi :

<b>Visites préventives € HT/an</b>	<b>Visites ponctuelles Max € HT/an</b>	<b>TOTAL /AN</b>
14 259,55€	740,45€	15 000 €

Le contrat, d'une durée de 12 mois, pourra-t-être renouvelé 3 fois par tacite reconduction.

Un contrat a donc été conclu avec la société INS (Inter Nettoyage Service) pour un montant de 15 000€ HT maximum par an.

**N°2025-265 Formation du personnel avec l'organisme Territorialis**

Une convention a été signée avec l'organisme Territorialis, Trésorerie Nationale du SNDGCT (21 montée de la Hutte - 49320 Blaison-Saint-Sulpice) pour la formation « Congrès Territorialis 2025 », qui s'est déroulée les 25, 26 et 27 septembre 2025. Cette formation concernait la Directrice Générale des Services.

Coût de la formation : 200,00 € TTC.

**N°2025-266 Formation du personnel avec l'organisme Mesh**

Une convention a été conclue avec l'organisme MESH – Musique et Situations de Handicap (5 rue Laennec, 95330 Domont) pour la formation intitulée « Accueil du public en situation de handicap », dispensée les 8 et 9 décembre 2025. Cette formation a concerné un agent du conservatoire.

Coût de la formation : 630,00 € TTC.

**N°2025-267 Formation du personnel avec l'organisme IFAC**

Une convention a été signée avec l'organisme IFAC (53 rue du RP Christian Gilbert - 92600 Asnières-sur-Seine) dans le cadre de la formation « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur », organisée du 20 au 28 décembre 2025. Elle a concerné un agent du service Éducation.

Coût de la formation : 400,00 € TTC.

**N°2025-268 Formation du personnel avec la ligue de l'enseignement**

Une convention a été conclue avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne (88 rue Marcel Bourdarias, 94140 Alfortville) pour la formation « Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport », débutée en novembre 2025. Cette formation a concerné un agent du service Éducation.

Coût de la formation : 7 550,00 € TTC.

**N°2025-269 Formation du personnel avec la ligue de l'enseignement – BAFAD**

Une convention a été signée avec la Ligue de l'enseignement (8 allée Stéphane Mallarmé - 91000 Évry) pour les formations « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – session approfondissement » et « Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur », organisées d'octobre à décembre 2025. Ces formations ont concerné six agents du service Éducation.

Coût de la formation : 2 720,00 € TTC.

**N°2025-270 Formation du personnel avec l'association Renaissance et Culture**

Une convention a été signée avec l'association Renaissance et Culture (rue du jardin public - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois) pour la formation « Alphabétisation » qui s'est déroulée à partir de septembre 2025. Elle concerne deux agents de l'HYRA.

Coût de la formation : 176,00 € TTC.

**N°2025-271 Formation du personnel avec l'organisme Planète Sciences**

Une convention a été signée avec l'organisme Planète Sciences (10 rue du Marquis de Raies - 91080 Évry-Courcouronnes) pour la formation « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur », réalisée en octobre 2025. Elle a concerné un agent du service Éducation.

Coût de la formation : 400,00 € TTC.

#### **N°2025-272 Formation du personnel avec l'organisme CAP COMM**

Une convention a été conclue avec l'organisme CAP COMM (3 cours Albert-Thomas - 69003 Lyon) pour la formation « 37<sup>e</sup> forum de la communication publique territoriale », organisée les 18, 19 et 20 novembre 2025. Cette formation a concerné la directrice du service Communication.

Coût de la formation : 1 164,00 € TTC.

#### **N°2025-273 Formation du personnel avec l'organisme Saiga informatique**

Une convention a été signée avec l'organisme Saiga Informatique (17 rue Patrick-Depailler - 63000 Clermont-Ferrand) pour la formation « Utilisation de l'application Imuse », dispensée les 6 et 13 octobre 2025. Elle a concerné quatre agents du conservatoire.

Coût de la formation : 1 600,00 € TTC.

#### **N°2025-274 Apprentissage avec l'organisme IPF Conseil et Ressources**

Une convention a été conclue avec l'organisme IPF Conseil et Ressources (63 rue Ampère - 75017 Paris) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage « Bac professionnel Cybersécurité, Informatique, Réseaux et Électronique » pour l'année 2025. Cette formation a concerné un agent du service informatique.

Coût de la formation : 10 000,00 € TTC.

#### **N°2025-275 Formation du personnel avec l'organisme Secouriste Croix Blanche**

Une convention a été signée avec les Secouristes Français – Croix Blanche, Comité départemental de l'Essonne (14 rue des Éteules - 91541 Mennecey), pour la formation « PSC1 », organisée en novembre et décembre 2025. Cette formation a concerné vingt agents issus de différents services municipaux.

Coût de la formation : 1 000,00 € TTC.

#### **N°2025-284 Location vaisselle pour les festivités 2026**

L'événement « Festivités » est un rendez-vous annuel offert aux Génovéfains par la Municipalité de Sainte-Geneviève-des-Bois et qui s'est déroulé en janvier.

Pour l'année 2026, les festivités ont eu lieu dans la salle Gérard Philipe, salle de spectacle avec une capacité d'accueil permettant de proposer différents types de moments festifs.

Dans ce cadre, un contrat a été signé avec la société Options (21, rue Gros – 75016 Paris) pour un montant maximum de 22 153,29€ HT pour la location de la vaisselle.

#### **N°2025-286 Convention d'occupation précaire du domaine public sis 1 avenue E. Zola**

Le Ville a été alertée de la situation de grande précarité d'un résident de la commune et de ses 3 enfants logeant actuellement dans un camping-car.

La Ville a signé une convention d'occupation précaire du domaine public pour un logement situé au 1 avenue Emile Zola à Sainte-Geneviève-des-Bois de type F2 à compter du 15 décembre 2025 pour une durée de 2 mois (renouvelables), dans l'attente de l'attribution du logement qui lui a été attribué dans le parc social.

Loyer : 247,02€ ;

Charges : 79,35 €.

## **N°2025-289 Avenant n°1 à la convention d'assurance protection juridique avec Relyens Mutual Insurance (lot 3)**

Dans le cadre de la gestion des contrats d'assurance de la ville, il a été décidé de signer un avenant n°1 à la convention « protection juridique » avec Relyens Mutual Insurance. Cette décision fait suite à la création, au 1<sup>er</sup> septembre 2025, du Syndicat Mixte Ouvert « Cuisine d'Ici », entraînant le transfert d'une partie du contrat de protection juridique au profit de cette nouvelle entité.

Les membres de l'assemblée prennent acte de cette présentation.

\*\*\*\*\*

### **Intervention de Madame Rolly**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Un deuxième mandat en tant qu'élue d'opposition s'achève.

Elue depuis 2014, je suis toujours aussi honorée d'avoir participé à la vie de la « Cité », dans le respect des valeurs républicaines.

J'ai essayé au sein de mon équipe, de contribuer à améliorer la vie de tous les Génovéfains, de tous les quartiers, ceci de manière constructive.

Parmi mes engagements, fidèle à mon investissement pour l'Education nationale, j'ai soutenu tout ce qui pouvait améliorer la réussite de chaque élève, chaque jeune Génovéfain, et veillé à leur protection dans la mesure de mes moyens.

Je tiens à remercier ici mon équipe des « Génovéfains Libres et Unis », Yassin LAMAOUÏ qui m'a fait confiance pour mener à ses côtés la liste de 2020, Quentin CHOLLET, Zagros TUM, ainsi que Mélanie SCHLATTER et Thierry BESSE qui nous ont rejoints en 2022, reconnaissant notre investissement, notre travail assidu et nos valeurs, sans oublier Jean POUCH qui le premier, m'a fait confiance en 2014.

Je remercie toute l'équipe municipale, l'ensemble des agents municipaux et vous Monsieur le Maire pour avoir permis, lors des conseils municipaux et dans les différentes instances, des échanges réfléchis, contradictoires mais respectueux et dignes.

C'est cela pour moi, pour nous, être Élu de la République !

### **Intervention de Monsieur le Maire :**

Je souhaite également intervenir ce soir lors de ce dernier conseil municipal de la mandature tout d'abord pour remercier l'ensemble des élus de l'équipe municipale.

Ce mandat n'a été simple pour personne dès le début de l'année 2020 et dès le début du mandat, nous avons été confrontés à une crise sanitaire mondiale qui a fait que chaque jour, pour beaucoup, je pense notamment aux nouveaux élus, il a fallu prendre des décisions en lien avec l'ensemble des services pour protéger des populations qui risquaient pour leur vie. A cela, les différentes crises énergétiques et de coûts de production sont venues impacter aussi le fonctionnement normal de notre collectivité et de nos services. Je souhaite réellement remercier l'ensemble des élus de l'équipe municipale dans leur délégation respective et d'avoir malgré tout continué à mettre en œuvre le projet et les orientations pour lesquelles les génovéfains nous avaient largement fait confiance en 2020.

Aussi, je souhaite remercier et féliciter de leur implication l'ensemble des élus de l'opposition. Comme vous l'avez rappelé Madame ROLLY, il est vrai que nous avons toujours, dans cette enceinte, essayé de tenir des débats qui étaient à la hauteur de la confiance que les génovéfains nous

avaient apporté par leur vote en 2 020 quelques soient les équipes pour lesquelles ils avaient voté. Je crois que c'est la bonne conception que nous devons nous faire de la République et de l'engagement républicain qui est le nôtre, j'ai apprécié ces échanges. Nous avons même pour certains sujets pris plus de temps que les commissions nous accordaient pour échanger et ce, sur notre temps, car nous oublions souvent de dire que beaucoup d'élus municipaux qui siègent ont également un engagement professionnel. Ce temps passé pour la collectivité et cet engagement que nous avons tous est extrêmement important, il s'agit d'un engagement pour l'intérêt général, d'un engagement pour la ville mais aussi d'un engagement pour les génovéfains et pour le collectif. Cela mérite d'être souligné, alors à nouveau, un grand merci à vous toutes et tous et encore merci à l'ensemble de l'équipe municipale pour ce mandat qui n'a pas été simple.

Bien évidemment, je ne pourrai pas conclure mon propos sans avoir aussi une adresse toute particulière en direction des agents municipaux. Exercer aujourd'hui des missions de service public en proximité est sans doute plus difficile que par le passé, bien souvent, dans certaines collectivités et du côté de l'Etat, on renvoie à des plateformes téléphoniques ou à des sites internet, le seul lien direct est celui des services municipaux. Face aux crises et face au désordre, ce sont aussi souvent les services municipaux qui sont en première ligne. Nous avons dans notre collectivité des agents qui sont très investis pour le service public et pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et pour les 35 000 génovéfaines et génovéfains. Nous avons des habitants qui font face à des difficultés quelques fois très lourdes et exercer ces missions de service public est essentiel mais elles sont aussi très compliquées à exercer. Je souhaite, à l'occasion de ce dernier conseil municipal, les remercier sincèrement, quel que soit leur service, pour les actions qu'ils mènent.

Merci aux membres de la direction générale pour votre implication, merci également à Madame PIERONI qui encadre depuis le début de la mandature l'administration.

Il reste quelques semaines avant un scrutin important pour la ville, ce scrutin portera des projets qui seront sans doute différents des uns des autres, il appartiendra aux génovéfaines et aux génovéfains dès le 15 mars de se prononcer pour l'avenir de la ville.

Je remercie également les élus qui ne siègent plus avec nous, j'ai bien sûr une pensée toute particulière pour Olivier qui nous a quittés au cours de la mandature. Il incarnait durant de très nombreuses années Sainte-Geneviève-des-Bois, il s'est battu tout au long de son engagement politique génovéfain pour défendre nos habitants, pour défendre notre ville, notre territoire et notre agglomération ici mais également ensuite au Sénat.

J'aimerais également avoir une pensée pour notre ami Daniel BOUCHON qui a siégé durant 25 ans au conseil municipal et qui nous a quittés il y a quelques jours. Il me tenait à cœur d'avoir une pensée pour ces deux élus qui ont marqué l'histoire de notre ville.

J'aimerais que la campagne électorale se passe dans le respect des idées des uns et des autres, l'ensemble des génovéfains méritent un débat sur les idées et un débat sur les projets.

Merci à toutes et à tous de votre participation et de votre engagement pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 16 mars 2026.

**Frédéric PETITTA**

Maire Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



**Nathalie VASSEUR**

1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de Séance